

Contrat Local de Sécurité - Avenant - Contrat avec l'Association «Forum Français pour la Sécurité Urbaine»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Contrat Local de Sécurité de Besançon - Chalezeule a été signé le 8 juillet 1998 pour une durée de trois ans.

Ce contrat a permis la mobilisation de l'ensemble des partenaires (Préfecture, Ville, Justice, CTB, bailleurs sociaux, Education Nationale, associations de prévention, Département, Région...), autour des principaux objectifs qu'ils s'étaient fixés, à savoir :

1. apporter une réponse appropriée à la délinquance et aux actes d'incivilité.
2. améliorer la sécurité des citoyens et lutter contre le sentiment d'insécurité.
3. amener l'ensemble du corps social à tirer les conséquences de ses attentes en matière de sécurité et y participer activement par son civisme.
4. faire en sorte que les constats et analyses effectués en commun se traduisent véritablement par la mise en oeuvre de solutions adéquates et la définition de politiques.

L'implication des acteurs institutionnels dans le diagnostic continu de la situation, comme dans la réalisation d'actions adaptées relevant de leurs champs de compétence respectifs, a réellement induit à Besançon une «coproduction» de la sécurité.

L'intérêt de cette démarche engagée dans un souci de pragmatisme, de proximité et d'efficacité est partagé par les différents partenaires et justifie aujourd'hui la prolongation du contrat local de sécurité.

Tel est l'objet de l'avenant dont le projet est soumis aujourd'hui aux conseillers municipaux. Il se décompose en cinq parties :

- actualisation des données du diagnostic local de sécurité,
- réforme du dispositif par la fusion du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et du comité de pilotage du Contrat Local de Sécurité,
- prise en compte de la réforme de la Police Nationale de proximité,
- intégration de la convention de coordination entre la Police Nationale et la Police Municipale,
- lancement de l'évaluation du CLS 1998-2001 à l'issue de laquelle sera rédigé le nouveau contrat en 2002.

Pour mener à bien cette évaluation, la Ville et la Préfecture ont souhaité être assistées par l'association «Forum Français pour la Sécurité Urbaine» à laquelle la Ville est adhérente.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'avenant au Contrat Local de Sécurité,
- d'autoriser M. le Maire à signer cet avenant,
- de confier au Forum Français pour la Sécurité Urbaine une mission d'assistance à l'évaluation du CLS à laquelle la Ville participera financièrement à hauteur de 7 622,45 € (50 000 F),
- d'autoriser M. le Maire à signer le contrat en découlant entre la Ville, l'Etat et le Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 92.824.6574.47001.

«Mme Claire CASENOVE : Monsieur le Maire, je n'ai pas de question à poser, simplement je pense qu'on ne peut être que d'accord avec ces contrats locaux de sécurité et les avenants afférents. Je voulais vous apporter un témoignage et vous parler de Béziers. J'ai eu récemment l'occasion de rencontrer l'Adjoint au Maire de Béziers. Vous savez que dans cette ville on va reparler de terrorisme, on va reparler de violence, dans cette ville cet été un membre du Cabinet du Maire a été abattu avec une arme antichar, or Béziers est une petite ville, enfin plus petite que Besançon, 71 000 habitants, donc j'aimerais qu'on soit bien conscient tous qu'il peut y avoir dans n'importe quelle ville de France des armes antichar, des caches d'armes dans certains quartiers et qu'on sache que ça peut arriver à tout moment. Je ne vais pas m'étendre, Monsieur le Maire, je vous alerte aussi sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Nous sommes tous d'accord avec cela. Je crois que contrairement à ce qu'on pourrait croire, la Police Nationale à Besançon est très active, le Parquet est même très dur. Il n'y a pas de laxisme ici et je peux vous dire que la Municipalité collabore toujours avec les forces de police quand il le faut parce qu'effectivement on ne peut pas accepter l'insécurité. A Besançon, tout n'est pas parfait bien sûr dans ce domaine-là, il y a encore beaucoup trop d'actes délictueux mais nous sommes vigilants à cela et le contrat local de sécurité qui a pour objectif de réunir l'ensemble des partenaires, d'avoir une action coordonnée, va dans ce sens.

M. Marcel POCHARD : Là aussi, Monsieur le Maire, la convention est très intéressante. Simplement, je suis frappé de voir qu'il y a énormément d'actions prévues, de dispositifs, etc. or ce qui compte, on le sait très bien dans des cas comme les problèmes de sécurité, c'est le pilotage. Et sur le pilotage il y a le conseil local de prévention mais on voit bien que c'est un organe un peu de programmation et je le sens mal en capacité de diriger vraiment. Après il y a le groupe des correspondants de sécurité, il y a les cellules de veille, on finit par se demander où se trouve véritablement la structure de commandement qui donne l'efficacité à tout ce système. D'ailleurs je suis de ceux qui pensent qu'il faudra bien un jour finir par confier au Maire vraiment la totalité des responsabilités en la matière. Simplement, ma question est : il y a une cellule d'urgence, je ne sais pas si c'est une création de la dernière convention ou si elle existait avant ? Si elle existait avant, j'aimerais savoir combien de fois elle s'est réunie et ce qu'on entend par cellule d'urgence qui est chargée de faire face aux situations de crise. Cette cellule d'urgence, je la vois vraiment bien se réunir dès qu'il y a quelque chose qui dépasse la moyenne mais pas uniquement la crise, c'est-à-dire si vraiment il y a la révolte dans un quartier. J'aimerais que vous me disiez comment vous voyez la chose.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est Patrick BONTEMPS qui vous répondra.

M. Christophe LIME : Très rapidement par rapport à l'intervention d'un membre de l'opposition sur les événements qui peuvent arriver dans une ville et sur l'exploitation qu'on peut en faire derrière. Je suis toujours très prudent sur un événement même s'il est grave et qu'on peut le regretter et sur le fait de le généraliser à l'ensemble des villes avec en arrière fond la possibilité d'utilisation électorale d'une certaine peur qu'il peut y avoir à l'intérieur de notre population. Et je crois que véritablement ce que l'on est en train de proposer sur Besançon va complètement à l'inverse de cette possibilité-là. On propose de faire véritablement de la prévention, de sécuriser et de travailler avec l'ensemble des acteurs qui sont sur différents quartiers. Il faut éviter de monter en épingle un certain nombre d'exemples afin de pouvoir privilégier à l'intérieur de notre société une voie beaucoup plus répressive qui a démontré très souvent ses limites.

M. Patrick BONTEMPS : Pour répondre à la question sur la cellule d'urgence, elle existe depuis 1996. Elle avait été instituée par ce conseil communal de prévention de la délinquance et en fait elle a effectivement pour but d'agir dans l'urgence, l'ensemble des autres dispositifs étant d'analyser les

phénomènes de délinquance par le groupe des correspondants, l'observatoire de sécurité et de faire des propositions. L'idée globale c'est bien entendu avec le contrat local de sécurité, de faire intervenir l'ensemble des partenaires et c'est le cas actuellement, donc c'est beaucoup plus large et beaucoup plus intéressant pour avoir un travail de fond.

Quand vous faites la remarque sur les différents niveaux, vous avez tout à fait raison puisque l'objet de cet avenant est justement de simplifier les procédures et notamment de proposer une fusion entre le comité de pilotage du contrat local de sécurité et le comité de prévention de la délinquance pour justement apporter une clarification. Evidemment ce comité de pilotage est présidé par le Maire au moins une fois par an et il se réunit trois fois par an.

M. LE MAIRE : Nous nous réunirons très prochainement d'ailleurs. Nous allons aller avec M. le Préfet, avec lequel nous avons une très bonne collaboration, sur le terrain pour voir les problèmes concrets, entre autres avec la police de proximité et ensuite regarder comment ça se passe au niveau de ce contrat local de sécurité. J'y serai, M. le Préfet aussi, c'est très prochainement, c'est le 4 octobre.

M. Patrick BONTEMPS : Pour terminer également, bien entendu on ne peut que regretter ce qui s'est passé à Béziers. On est là effectivement dans des situations exceptionnelles. Il est possible qu'il existe des armes de ce calibre à Besançon, comment le savoir et je crois que comme l'a dit M. LIME, l'objectif c'est d'essayer d'avoir des actions de fond et dans la durée et si on regarde les chiffres de la délinquance à Besançon, eh bien on peut considérer que la délinquance est stable, elle est même en diminution sur un certain nombre de points. Ce sont les chiffres officiels de la Police Nationale, donc on peut effectivement considérer que le dispositif actuel est efficace mais qu'il faut encore bien entendu approfondir cette question pour plus de prévention.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, ce texte va dans le bon sens. C'est vrai que c'est la première fois qu'on essaie de former une synergie dans ce domaine très sensible de la sécurité entre tous les grands partenaires institutionnels. Laissons donc aller, votons et nous verrons mais je suis convaincu que l'éradication de ce mal reste conditionné par trois choses : la nuit mais je sais que ce n'est pas facile parce que là on touche des questions de mobilisation de personnel, la réparation de la dégradation faite aux biens et aux atteintes aux personnes et la coordination, autrement dit l'unité de commandement. Je pense aussi que la décentralisation de la police, du grand service public de la police devra se faire un jour et dans les mains du Maire. Il y a eu décentralisation importante dans les mains des Présidents des assemblées départementales et régionales, il faudra un grand coup en la matière et ça ne peut être que dans le domaine de la police en faveur des Maires des grandes villes.

M. LE MAIRE : Vous voulez donc me mettre une étoile de shérif.

M. Jean ROSSELOT : Je n'ai pas dit qu'il fallait vous mettre les révolvers en bandoulière mais l'expérience en Europe et dans le monde a montré que là où il y avait unité de commandement dans les mains d'un élu, il y avait beaucoup plus d'efficacité.

M. LE MAIRE : Je voudrais quand même rappeler simplement à Mme CASENOVE que la majorité parlementaire à laquelle j'appartiens a voté entre autres une loi concernant la réglementation sur les armes. Peut-être n'est-elle pas encore suffisante, ça ne sera jamais du zéro défaut mais il y a quand même une loi qui limite très sévèrement le transport et l'achat des armes qui ne nous a d'ailleurs pas valu que des amis, entre autres chez les tireurs qui comprennent mal qu'ils ne puissent plus aller au stand de tir avec leurs armes. On est sensible à ce problème et là c'est en tant que parlementaire que je vous parle, je suis tout à fait sensible à ce que vous dites et nous avons mis là en place des dispositifs législatifs, est-ce suffisant ?

Mme Claire CASENOVE : Les lois c'est bien Monsieur le Maire mais il faut pouvoir les appliquer.

M. LE MAIRE : Il faut pourtant que ça commence par là.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je partage la position de mes collègues quant au souci de voir renforcer le pouvoir du Maire et une meilleure lisibilité de cette politique de sécurité. Mais je voudrais quand même réagir aux propos de notre collègue LIME, à son discours sur une droite répressive, on pourrait, nous, avoir un discours sur une gauche angélique, ça n'avancerait pas beaucoup, puis le parti communiste n'a pas été spécialement angélique par le passé. Il y a il me semble de longue date un triptyque ici : répression, prévention, aide aux victimes qui a toujours été soutenu unanimement par la majorité et la minorité dans le passé et encore aujourd'hui. Je crois que ça n'empêche pas d'évoquer des faits qui sont des faits divers malheureux mais qui témoignent d'une réalité et je crois que tout le monde est d'accord là-dessus et ça a posé la question de l'impuissance de l'Etat. Je crois que le collaborateur du Maire décédé a été confronté à une carence de l'Etat ce jour-là aussi et c'est une question qui se pose à vous, parlementaires.

M. LE MAIRE : La situation était un peu particulière parce qu'ici mon Chef de Cabinet ne se promène pas avec un gyrophare bleu sur le toit de sa voiture. Mais c'est dramatique quand il y a mort d'homme.

Mme Annie MENETRIER : Je ne répondrai pas aux propos que je viens d'entendre concernant les communistes. Simplement et sans reprendre ce qu'a dit mon collègue que j'approuve totalement, je voulais revenir quand même sur les cellules de veille. On nous dit que ce sont des organes de terrain qui réunissent les acteurs de terrain. Il semble qu'aujourd'hui les conseils de quartier ne fassent pas partie de ces acteurs. Ce problème a été soulevé lors d'une réunion de conseils de quartier ; il serait quand même intéressant que les conseils de quartier puissent travailler conjointement avec les autres acteurs sur ces questions-là.

M. LE MAIRE : L'Adjointe chargée des conseils de quartier va faire une note.

Mme Annie MENETRIER : Comme la question de la charte des conseils de quartier doit être revue, je pense que c'est une question qu'il faudra prendre en compte.

M. LE MAIRE : A priori, je n'ai pas vraiment d'idée là-dessus. Il faut que nous puissions effectivement coordonner nos actions mais il faut aussi veiller à ne pas mettre en place des dispositifs qui soient de véritables usines à gaz. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais je dis prudence, il faut aussi quand même une certaine efficacité et une certaine rapidité d'exécution.

Mme Annie MENETRIER : On est d'accord mais les conseils de quartier ce sont en quelque sorte les habitants du quartier et donc ce serait bien aussi de travailler avec eux.

M. LE MAIRE : Je crois qu'ils sont déjà dans les cellules de veille.

M. Patrick BONTEMPS : Il faut rappeler que dans les cellules de veille ce sont des personnes qui sont sur le terrain, ce sont des employés, des bailleurs sociaux par exemple qui peuvent effectivement relever les faits de délinquance. Donc il y a là tout un maillage qui permet de faire remonter l'information, alors effectivement qu'il y ait des personnes de plus pour intervenir dans les conseils de quartier, ça peut s'étudier mais j'ai peur qu'on y perde en efficacité, l'important étant d'avoir un certain nombre de personnes sur le terrain qui sont représentatives et qui peuvent effectivement faire remonter les informations.

Mme Françoise FELLMANN : Il est prévu de travailler conseils de quartier et cellule de veille de proximité dans une des prochaines commissions qui sera destinée à tous les co-présidents, ce sera à l'ordre du jour. Il faut évidemment travailler en réseau mais je crois que chacun d'entre nous a à prendre la responsabilité d'un dossier, à le piloter et à en informer les autres, c'est ce qui se fait actuellement et il faut continuer de travailler dans ce sens-là.

M. LE MAIRE : Je crois que Françoise a eu raison de souligner le mot responsabilité parce que je crois qu'en matière de sécurité l'Etat ne peut pas tout. Il y va aussi de la responsabilité de chacun et entre autres de celle des familles. L'Etat ne peut pas tout, le Maire même s'il est devenu shérif ne pourra pas tout, il y a aussi la responsabilité des parents. C'est pour cela qu'il est intéressant de mettre en place des dispositifs comme entre autres le contrat enfance où un travail est réalisé avec les familles parce que si la résolution de ces problèmes passe effectivement par la répression -on a toujours dit que lorsque c'était nécessaire il fallait réprimer- elle passe aussi par la prévention et par l'éducation et le rôle des familles, c'est tout un ensemble. C'est comme ça qu'on arrivera à régler les problèmes de sécurité et ça passe aussi par le fait que chacun ait un emploi dans ce pays, ce qui n'est pas encore le cas et il faut voir ces choses-là d'une façon très globale pour pouvoir avancer. C'est aussi un des objectifs de ces contrats locaux de sécurité. Je vous le redis, nous allons aller avec le Préfet le 4 octobre sur le terrain voir comment ça se passe parce que je crois que lui comme moi aimons bien aller sur le terrain pour toucher du doigt la réalité et écouter ce qui se dit.

M. Marcel POCHARD : Monsieur le Maire, réunissez au moins une ou deux fois la cellule d'urgence et là je vous croirai plus encore.

M. LE MAIRE : Cela a déjà été fait, elle s'est réunie il y a un mois à la Malcombe.

M. Patrick BONTEMPS : L'objectif d'une cellule d'urgence est de se réunir en cas de crise. Effectivement elle s'est réunie il y a un mois pour répondre à une situation urgente et difficile à la Malcombe parce que la cellule d'urgence, c'est le Préfet, le Procureur de la République, le Maire. A côté de cela il y a tout un dispositif avec le contrat local de sécurité pour effectivement se réunir plus régulièrement et c'est notamment la fusion du comité de pilotage, du CLS et du conseil de prévention de la délinquance.

M. LE MAIRE : On peut vous dire quand même que ça fonctionne puisqu'à la Malcombe nous avons eu un problème. Il y avait menace de mort de plusieurs personnes et on s'est réuni en urgence avec le Préfet, le Procureur, les travailleurs sociaux, Patrick BONTEMPS et le problème a été réglé. Si vous n'en avez pas entendu parler, c'est justement parce que le problème a été réglé, ce qui montre que le système fonctionne».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget - Relations avec l'Etat et les Collectivités Locales, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 9 octobre 2001.